# LES CONTACTS UTILES

## AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

### ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV' ANTENNE ÎLE D'OLÉRON

Service public de la rénovation de l'habitat.
Information et conseil (technique, financier) pour tous les travaux de rénovation de l'habitat privé.

### LOC'AVANTAGES

Dispositif d'incitation fiscale : plafonnement des loyers et conventionnement avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

**MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ÉNERGIE**
55 bis route des Allées à Saint-Pierre-d'Oléron
05 46 47 68 66 - ecfr@cdc-oleron.fr
Du lundi au jeudi de 9h à 12h30

## CONSEILS FINANCIERS, JURIDIQUES ET FISCAUX

### ADIL 17

Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime

49, avenue Aristide Briand – à La Rochelle
05 46 34 41 36- contact@adil17.org

Sur RDV le 1er vendredi du mois à l'Espace France Services

## INTERMÉDIATION LOCATIVE

### ALIZÉS 17

Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS).

05 46 27 50 15
contact@alizes17.fr - www.alizes17.fr

### CLLAJ.17 Ile d'Oléron

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
Accompagne les jeunes de 16 à 30 ans dans leur recherche de logement.

9 avenue de Bel Air - au Bureau Information Jeunesse
Saint-Pierre-d'Oléron
06 98 14 62 46 - cllaj.oleron@gmail.com
https://cllaj17.fr

## SÉCURISATION DES REVENUS LOCATIFS

### ACTION LOGEMENT ET GARANTIE VISALE

Garantie loyers impayés et dégradations 100% gratuite.

geraldine.fayet@actionlogement.fr
www.visale.fr




**MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ÉNERGIE**

55 bis route des Allées
17310 Saint-Pierre d'Oléron

Du lundi au jeudi
9 h-12 h 30
**05 46 47 68 66**
**ecfr@cdc-oleron.fr**

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

59 route des Allées
CS 70085 - 17310 Saint-Pierre d'Oléron
05 46 47 24 68
**cdc-oleron.com**

**Suivez-nous sur :**
**Facebook** @cdc.oleron
**Instagram** @cdciledoleron

© CdC de l'île d'Oléron 2025 - © Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique.

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



PRIME À LA CONVERSION

# CONTRAT
# LOUONS À L'ANNÉE

Transformer son logement vacant
ou meublé de tourisme en location louée
à l'année au titre de résidence principale



PRIME À LA CONVERSION

# LE DISPOSITIF

Face à l'offre exponentielle des locations saisonnières, les 8 communes de l'île d'Oléron ont décidé de réguler les meublés de tourisme à partir du 1er janvier 2026. Chacune d'entre elles a défini des quotas pour préserver l'équilibre entre le développement du tourisme estival et l'accessibilité du logement pour les locaux. En complément de cette démarche, la communauté de communes de l'île d'Oléron propose de mettre en place **une aide financière, au bénéfice des propriétaires de meublés de tourisme ou de logements vacants, afin de les inciter à proposer des locations à l'année plutôt que saisonnières.**

Le dispositif est entré en vigueur le 1er octobre 2025.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR QUE MON LOGEMENT SOIT ÉLIGIBLE ?

- ✔ Il s'agit d'une résidence secondaire utilisée comme meublé de tourisme ou d'un logement actuellement vacant
- ✔ La surface est d'au moins 25 m²
- ✔ Le logement dispose d'une étiquette énergétique entre A et E
- ✔ Le logement est décent au regard de la réglementation

## QUELS SONT MES ENGAGEMENTS ?

**JE M'ENGAGE À :**

- ✔ Louer le logement à l'année au titre de résidence principale
- ✔ Louer pour une durée minimale de 4 ans
- ✔ Ne pas avoir de lien de filiation avec le locataire ou un occupant du logement

## MONTANT DE LA PRIME ET MODALITÉS DE VERSEMENT

- ✔ **part fixe de 5 000€** (correspondant à 25m²) **+ supplément de 100€ par m²** supplémentaire, dans la limite d'un plafond total de 10 000€.
- ✔ **versement échelonné :** 30 % à la signature du bail, 30 % au bout de 18 mois, puis le solde après 48 mois (4 ans).



## COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE ?

**Compléter et signer le contrat "Louons à l'année", fournir les pièces justificatives**

**DOSSIER À RETIRER ET À TRANSMETTRE:**

**❶ Sur internet**
de la Communauté de Communes
**www.cdc-oleron.com**

**❷ À l'accueil de la Communauté de Communes**
59 route des Allées - CS70085
17310 Saint-Pierre-d'Oléron
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

**POUR TOUTE INFORMATION :**

**Maison de l'habitat et de l'énergie**
05 46 47 68 66
Du lundi au jeudi de 9h à 12h30

## COMMENT SÉCURISER SA LOCATION ?

**Face aux risques de dommages et d'impayés, des solutions existent :**

- ✔ Action Logement et la garantie visale
- ✔ Adil 17 pour des conseils financiers, juridiques et fiscaux.

Retrouvez les contacts utiles au verso.

